

S.I.V.O.S

(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Regroupement Pédagogique Intercommunal
CASTELNAU – ESCALES – TOUROUZELLE

RÈGLEMENT CANTINE 2022/2023

La cantine est un service facultatif, son but est d'offrir un service de qualité aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.). Elle accueille vos enfants dans le cadre agréable et sécurisé du restaurant scolaire de la Commune de Castelnaud d'Aude.

Article 1. Préambule

Mis en place sur la Commune de Castelnaud d'Aude, le service restauration s'adresse aux enfants inscrits aux écoles des villages dans le cadre du R.P.I. – C.E.T.. Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un milieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Elle se décline en plusieurs objectifs :

- S'assurer que les enfants prennent leur repas
- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable
- Veiller à la sécurité alimentaire et physique des enfants.

La capacité d'accueil du restaurant scolaire a engendré une hiérarchisation des inscriptions selon plusieurs critères :

- **Le nombre de parents actifs dans le foyer**
- **La date d'inscription**

Sont prioritaires les enfants dont les deux parents sont actifs (un seul parent pour un foyer monoparental), suivi des enfants dont un parent est actif, suivi des enfants dont les deux parents sont inactifs. Dans chaque catégorie, un classement par date d'inscription sera effectué.

Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale du Syndicat Mixte de Lézignan-Corbières dans les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la réglementation. Vous pourrez consulter les menus sur le site internet de la commune de Castelnaud d'Aude : castelnaudaude.fr (rubrique SIVOS). En aucun cas, une alimentation extérieure à l'établissement (pique-nique, sandwich, etc...) ne pourra être acceptée.

Article 2. Inscriptions

1. Documents à fournir

- Le dossier d'inscription** (à demander à la mairie de Castelnaud d'Aude ou en le téléchargeant sur les sites internet de Castelnaud d'Aude, Escalles ou Tourouzelle)
- L'attestation d'assurance extra et périscolaires** (voir auprès de votre assureur et à fournir à la rentrée de septembre)
- L'attestation de travail** (annexe 1).

2. Après réception du dossier d'inscription complet en mairie de Castelnaud d'Aude, vous pouvez réserver les repas à la semaine, au mois ou à l'année. Les réservations se font exclusivement par écrit :

- Soit par mail à sivos-rpi-cet@orange.fr
- Soit en remplissant l'imprimé de réservation que vous trouverez en mairie de Castelnaud d'Aude (heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 ou sur rendez-vous) ou en le téléchargeant sur les sites internet de Castelnaud d'Aude, Escalles ou Tourouzelle

La date limite de réservation est fixée, au plus tard, au **lundi midi pour la semaine suivante**. (exemple : je veux que mon enfant mange à la cantine dès la rentrée « **jeudi 1er septembre 2022** », je dois réserver les repas au plus tard le **lundi 22 août 2022 avant midi**). L'inscription ne pourra être effectuée s'il existe des impayés non justifiés pour une prestation antérieure.

Article 3. Absences

Vous avez la possibilité de désinscrire votre enfant de la cantine en effectuant la même démarche que pour les inscriptions (voir article 2.2). En cas de maladie ou d'imprévu, vous avez la possibilité de désinscrire votre enfant J+2 si le mail est envoyé avant 9h30 ou J+3 si le mail est envoyé après 9h30 (exemple : vous enfant est inscrit toute la semaine à la cantine, vous pouvez annuler son inscription à compter du jeudi en envoyant un mail avant le lundi 9h30 ou à compter du vendredi si le mail est envoyé après 9h30 etc...). Si la désinscription est faite après la date limite, le repas vous sera facturé.

Article 4. Paiement et tarifs

La participation des familles au fonctionnement du restaurant scolaire est payable tous les mois à réception de la facture. Le prix du repas est fixé par délibération n° 2022-04-01 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Son montant est actuellement de 4,70 € et peut-être réévalué en cours d'année scolaire.

Article 5. Fonctionnement

Le fonctionnement et la surveillance de la cantine sont assurés par quatre employées du S.I.V.O.S. qui ont en charge de :

- Connaître le nombre d'inscrits du jour
- Dresser les tables et préparer les plats pour l'arrivée des enfants
- Réchauffer et maintenir les plats à une température de plus de 65°C
- D'accueillir les enfants dans la salle de restauration dès 12h00
- Servir et aider les enfants pendant leur repas
- Desservir les tables, faire la vaisselle, ranger la salle qui doit être laissée dans un état de parfaite propreté jusqu'au lendemain
- Jeter les restes à l'exception des fruits, fromages, yaourts qui peuvent être gardés au réfrigérateur jusqu'à limite de consommation.

Une fiche du comportement sera mise en place avec un code de trois couleurs :

- **vert = comportement satisfaisant ;**
- **orange = comportement à surveiller ;**
- **rouge = comportement à corriger.**

Cette fiche restera dans les locaux de la cantine-garderie et sera mise à votre disposition sur simple demande. Vous recevrez également un mail d'information chaque fin de semaine.

Article 6. Acceptation du règlement

Les parents qui inscrivent leurs enfants au restaurant scolaire acceptent de fait le présent règlement. La Présidente se réserve le droit d'exclusion en cas de non-respect dudit règlement. Tout changement de situation devra être porté à la connaissance du secrétariat du SIVOS dans les plus brefs délais.

REGLEMENT GARDERIE 2022/2023

La garderie est un service facultatif, son but est d'offrir un service de qualité aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.), elle accueille vos enfants dans un cadre agréable et sécurisé de la Commune de Castelnaud d'Aude.

Article 1. Préambule

Ce service couvre les besoins d'accueil périscolaire pendant la période scolaire et fonctionne pour l'ensemble des écoles du R.P.I.-C.E.T.. Sa mission première est d'accueillir les enfants dans un milieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Elle se décline en plusieurs objectifs :

- Divertir les enfants
- Créer les conditions de détente et de sérénité
- Veiller à la sécurité physique des enfants.

Article 2. Inscriptions

1. Documents à fournir

- a. **Le dossier d'inscription** (à demander à la mairie de Castelnaud d'Aude ou en le téléchargeant sur les sites internet de Castelnaud d'Aude, Escales ou Tourouzelle)
- b. **L'attestation d'assurance extra et périscolaires** (voir auprès de votre assureur et à fournir à la rentrée de septembre)
- c. **L'attestation de travail** (annexe 1).

2. Après réception du dossier d'inscription complet en mairie de Castelnaud d'Aude, vous pouvez réserver les jours de garderie. Les réservations se font exclusivement par écrit :

- a. Soit par mail à sivos-rpi-cet@orange.fr
- b. Soit en remplissant l'imprimé de réservation que vous trouverez en mairie de Castelnaud d'Aude (heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 ou sur rendez-vous) ou en le téléchargeant sur les sites internet de Castelnaud d'Aude, Escales ou Tourouzelle.

La date limite de réservation est fixée, au plus tard, la veille du jour concerné. L'inscription ne pourra être effectuée s'il existe des impayés non justifiés pour une prestation antérieure.

Article 3. Absences

Les absences ne vous seront pas facturées, seuls les jours de présence seront comptabilisés.

Article 4. Paiement et tarifs

La participation des familles au fonctionnement de la garderie est payable tous les mois à réception de la facture. Le prix est fixé par délibération n°2014-03-06 du Syndicat Intercommunal à **VO**cation **S**colaire et peut être réévalué en cours d'année scolaire. Son montant est de 4,00 € la journée. Un forfait de 20,00€ par mois est proposé à partir de la cinquième journée.

Article 5. Fonctionnement

La surveillance de la garderie est assurée à partir **de 7h15 et jusqu'à 18h30** en dehors du temps scolaire, par trois employées du S.I.V.O.S., qui ont en charge de :

- Connaître le nombre d'inscrits journalièrement, à la semaine et au mois.
- D'accueillir les enfants
- D'occuper les enfants afin que l'attente se déroule dans le calme
- De veiller à la sécurité physique des enfants
- De garder les enfants jusqu'à la venue des parents ou d'une personne désignée sur la fiche d'inscription (dans ce cas pièce d'identité obligatoire).

Une fiche du comportement sera mise en place avec un code de trois couleurs :

- **vert = comportement satisfaisant ;**

- orange = comportement à surveiller ;
- rouge = comportement à corriger.

Cette fiche restera dans les locaux de la cantine-garderie et sera mise à votre disposition sur simple demande. Vous recevrez également un mail d'information chaque fin de semaine.

Article 6. Acceptation du règlement

Les parents qui inscrivent leurs enfants à la garderie acceptent de fait le présent règlement. La Présidente se réserve le droit d'exclusion en cas de non-respect dudit règlement. Tout changement de situation devra être porté à la connaissance du secrétariat du SIVOS dans les plus brefs délais.

QUELQUES POINTS TRES IMPORTANTS

Le Syndicat Mixte de Lézignan-Corbières ne peut fournir des repas pour des régimes alimentaires sur indications médicales.

Les agents du SIVOS ne sont pas habilités à administrer des médicaments (en cas de traitement, les parents devront en tenir compte et prendre les dispositions nécessaires).

En fonction de sa nature, pour tout incident mettant en jeu sa santé, l'enfant pourra être pris en charge par les services de secours. Les jeux d'étouffements sont strictement interdits.

Par un comportement adapté, le personnel du S.I.VO.S. intervient avec discernement pour faire appliquer les règles.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

Suite au non-respect de ce règlement, des exclusions temporaires ou définitives des services cantine et garderie pourront être prononcées après que la Présidente du S.I.VO.S. ait averti par écrit les parents.

En cas de litige important, la Présidente du S.I.VO.S. pourra recevoir les parents qui le demandent, en contactant la Mairie de Castelnaud d'Aude au 04 68 43 75 64.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez téléphoner au **04 68 43 75 64**.

Je soussigné **déclare que :**

- J'ai été informé(e) qu'en dehors des créneaux horaires des services extra et périscolaires, mon enfant n'est pas sous la responsabilité des encadrants.
- J'ai été informé(e) que seuls les enfants inscrits sur le Regroupement Pédagogiques Intercommunal de Castelnaud Escalles Tourouzelle peuvent fréquenter les services de cantine et garderie.
- J'autorise le personnel du SIVOS à prendre en photo ou en vidéo mon ou mes enfants et j'ai été informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions.
- J'ai pris connaissance du Règlement 2021-2022 de la Cantine et de la Garderie du S.I.VO.S. du R.P.I.-C.E.T. et après lecture, en accepter la totalité de son contenu.
- J'ai pris connaissance de la Charte 2021-2022 du savoir vivre, de bonne conduite et de respect mutuel du S.I.VO.S. du R.P.I.-C.E.T. et après lecture, en accepter la totalité de son contenu.
- J'autorise les responsables du S.I.VO.S. (Cantine et Garderie) à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale survenant en mon absence, le cas échéant.

Le à

Signature de l'autorité parentale précédée de la mention "lu et approuvé"

CHARTRE DU SAVOIR VIVRE, **DE BONNE CONDUITE** **ET DE RESPECT MUTUEL**

Afin que le temps du repas et de la garderie demeure un moment de détente et de repos, les enfants devront respecter les règles ordinaires de bonne conduite (voir ci-dessous la charte de bonne conduite).

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale du restaurant scolaire et de la garderie, quelques consignes faciles à appliquer. *(A lire si possible avec votre ou vos enfants).*

➤ **Avant le repas :**

- Je porte le masque (en fonction du contexte sanitaire)
- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je m'installe à la place qui me revient
- J'attends sagement d'être servi

➤ **Pendant le repas :**

- Je me tiens bien à table
- Je goûte à tout
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je ne crie pas
- Je ne me lève pas sans raison
- Je respecte le personnel et mes camarades

➤ **Pendant la garderie :**

- Je porte le masque (en fonction du contexte sanitaire)
- Je joue sans brutalité
- Je respecte les consignes données par le personnel du SIVOS
- Je fais attention de ne pas casser ou détériorer les jeux